

Notre rôle et rien que notre rôle !

Affirmer que nous ne respectons pas le rôle que nous assigne la loi est une méprise ; dire que nous trahissons la volonté exprimée par le peuple neuchâtelois au moment du vote sur l'EHM relève de la fantaisie !

En effet, la feuille de route que nous a dressée le Conseil d'Etat dans sa déclaration de janvier 2008 a été respectée point par point :

- étude et travaux préparatoires de la rénovation du site de La Chaux-de-Fonds : en cours, aussi loin que l'incertitude sur les missions de ce site à terme nous permet d'aller
- transfert de la pédiatrie vers Pourtalès : effectué en janvier 2008
- transfert de l'activité de chirurgie et de gynécologie-obstétrique du Val-de-Travers vers les centres aigus : une réalité depuis décembre 2008
- mise en place d'une plateforme santé au Val-de-Travers : inaugurée en juin 2009
- maintien des policliniques régionales
- transfert provisoire des activités de gynécologie et d'obstétrique de La Chaux-de-Fonds vers Pourtalès : planifié au 22 mars 2010

En outre, les compétences respectives du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et les nôtres, définies par la loi sur l'EHM (récemment modifiée) sont parfaitement claires et nous ne nous sommes jamais écartés du rôle qui nous est fixé, quoi que certains en disent.

Notre mission est suffisamment vaste pour nous protéger de l'envie de remplir celle assignée à d'autres instances...

Il n'en demeure pas moins que le poids de l'incertitude qui règne en matière de missions entre nos sites, en particulier de soins aigus, est délétère en termes de climat de travail. Nous sommes donc, en cette fin d'année, particulièrement impatients de voir se dessiner le paysage hospitalier neuchâtelois de demain, qui constituera l'épine dorsale sur la base de laquelle nous pourrons nous investir dans une dynamique unifiée.

Pascal Rubin, directeur général

Vaccination du personnel un premier bilan clairement positif

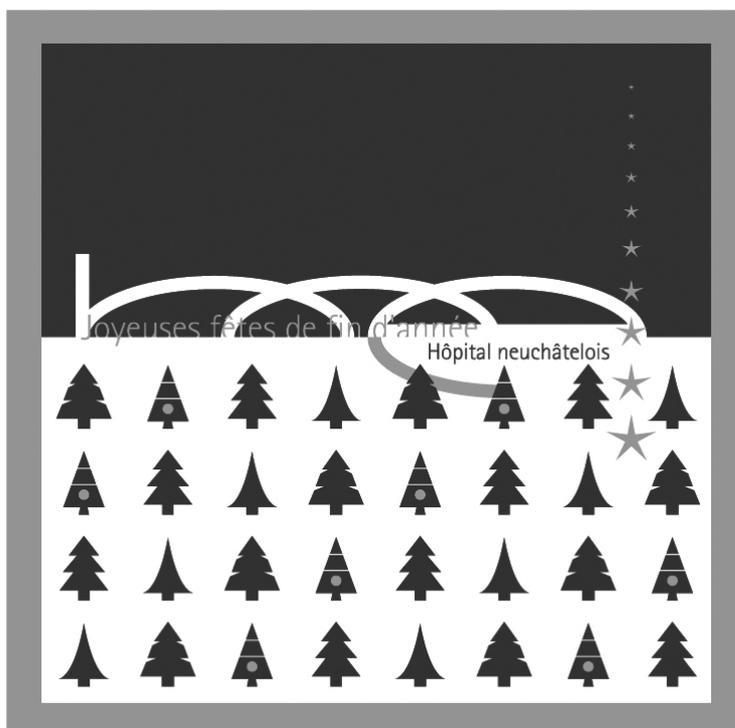
La campagne de vaccination du personnel a pris fin sur un bilan très positif puisque le taux de vaccination global de nos équipes est de l'ordre de 45%, taux clairement supérieur à celui observé habituellement pour la grippe saisonnière. Nous remercions de leur professionnalisme toutes celles et ceux qui se sont fait vacciner, malgré parfois des réticences personnelles.

Les personnes vaccinées représentent entre 25% et 52% de l'effectif selon le site. Quant à la répartition des personnes vaccinées par catégories professionnelles, et pour l'ensemble de notre institution, elles vont de 25% pour le personnel « administratif », à 48% pour le corps médical, en passant par un taux de 42% au sein du personnel logistique et de 44% pour le personnel soignant.

Les équipes de médecine du travail ont vacciné plus de 1'200 personnes au total. Un grand merci à elles également, ainsi qu'aux personnes qui leur ont prêté main forte dans cette campagne.

Notre objectif étant la **protection des patients**, le port du masque reste obligatoire **jusqu'à la fin de l'épidémie** pour toute personne non vaccinée ou vaccinée depuis moins de 8 jours. En cas de doute sur votre statut vaccinal, votre cadre de proximité pourra vous inviter à un entretien, en présence d'un membre de l'équipe de médecine du travail.

La vaccination reste encore possible. Prenez contact cas échéant avec les infirmières du travail de votre site.



La direction générale vous adresse tous ses vœux pour des Fêtes de fin d'année empreintes de chaleur et une année 2010 à la hauteur de vos attentes !

Epidémie de grippe A(H1N1) point de situation

Il est difficile de dire où en sera l'épidémie grippale en Suisse et dans notre canton au moment où vous lirez ces lignes. Est-ce que la courbe sera dans sa phase de décroissance, ainsi que l'on en a un peu l'impression en examinant la fréquentation de nos services d'urgences, ou est-ce que l'épidémie continuera à progresser ? Quelle que soit cette situation, il paraît utile de rappeler les mesures mises en place dans le cadre de cette pandémie.

Dans une première phase, la prise en charge de tous les grippés était centrée sur l'hôpital afin de contenir la propagation, et ces mesures ont été efficaces. Sur le courant de l'été, aucune contamination locale et aucune flambée épidémique n'ont été constatées. Malgré un surplus de travail important, cette activité a permis d'augmenter notre connaissance de cette maladie et de continuer la planification de la prise en charge de la vague, sur la base du modèle de la grippe aviaire d'une part, et de l'expérience des pays de l'hémisphère Sud d'autre part.

Fin août, le dispositif hospitalo-centré a été levé et la prise en charge des cas simples et ambulatoires a été confiée aux médecins-traitants, en maintenant nos consultations aux services d'urgences. Alors que le renforcement du dispositif de prise en charge des malades a été imaginé, la vaccination du personnel, de la population à risque, puis de la population générale a été planifiée en coordination avec la Santé publique.

Plusieurs scénarios de prise en charge dans une structure dédiée ont été imaginés entre l'Hôpital neuchâtelois, la Santé publique et l'état-major de crise, centrés sur les policliniques en place, des structures hospitalières inoccupées ou réquisitionnées, des policliniques régionales, voire même dans les écoles.

L'épidémie s'approchant, on a dû admettre la relative bénignité dans la plupart des cas de la maladie. Une structure simple et rapidement mise en place pour organiser une consultation efficiente restait nécessaire dans l'hypothèse que toutes les offres sanitaires du canton se retrouvent saturées. Est né alors le concept de pandicliniques intra-hospitalières et, suite à un travail d'équipe acharné, ce concept a pu être mis en place en un temps record. La situation épidémique nous a même fait croire, à un moment donné, que l'ouverture serait imminente mais juste avant, la situation s'est calmée.

Cette organisation de pandicliniques restera en veille pendant la période hivernale, mobilisable rapidement, en premier lieu sur le site de La Chaux-de-Fonds, puis, si nécessaire, sur le site de Pourtalès.

Le programme de vaccination pour la population générale est resté en marge de L'HNE, mais les synergies avec plusieurs services ont malgré tout été utilisées. Pour ce qui est de la facturation, le CIGES s'est montré disponible et efficace !

Dans le cadre de cette épidémie, un très grand nombre de personnes, dans tous les secteurs d'activité, ont participé à l'effort pour en diminuer l'impact sur le fonctionnement de l'hôpital. Un groupe de réflexion travaille sur les mesures à mettre en œuvre pour assurer la continuité de l'entreprise dans le cas d'absentéisme important du personnel. Ce travail se fera d'abord dans le cadre restreint de la grippe A H1N1, puis dans un cadre plus général.

Grâce à toutes ces mesures, nous espérons pouvoir vous souhaiter d'excellentes Fêtes de fin d'année ...sans grippe.

Dr André Munday
directeur médical

Bassin thérapeutique en eau !

Nous vous le disions en août, le bassin thérapeutique du site du Val-de-Ruz a dû être mis hors service pour des travaux. Il est à nouveau opérationnel depuis le 30 novembre.

Des travaux sous garantie, en lien avec des malfaçons dans l'étanchéité des goulottes de récupération d'eau, ont nécessité une intervention conséquente induisant une mise hors d'eau du bassin durant deux mois.

Liés à une malfaçon constructive, ces travaux ont été effectués, comme les précédentes interventions, sous la responsabilité de l'entreprise générale qui a réalisé la construction, au titre de travaux de garantie.

La remise en service était prévue à fin novembre et ce délai a pu être respecté. Ainsi, après une phase de tests, le bassin accueille depuis le 30 novembre, en plus de nos patients, les écoles de natation du service des sports de la Ville de Neuchâtel.

Les horaires des cours de natation ont été organisés en fonction de l'utilisation pour la rééducation de nos patients, qui ne pâtissent en rien de cette joyeuse cohabitation.

Annonce des cas « accident »

Lorsque vous êtes victime d'un accident, même bagatelle, l'ADPS (administration du personnel de site) ou l'UADP (unité administration du personnel) via la hotline (032 854 47 48) doivent en être informées.

Une déclaration à notre assurance évitera qu'une facture vous soit adressée directement pour les frais découlant de votre traitement.

H.com

Le bulletin **H.com** vous est habituellement distribué avec votre enveloppe salaire. Compte tenu du versement anticipé du salaire le vendredi 18 décembre et des échéances rédactionnelles, il vous est adressé exceptionnellement par envoi séparé une semaine plus tard.